



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 3483

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le projet de mise sous conditions de revenus du versement des allocations familiales. Selon ses récentes déclarations, il semblerait que seules les familles qui disposent de moins de 25 000 francs de revenu par mois pourraient continuer à percevoir les allocations familiales. Cette annonce a très légitimement ému de nombreuses familles françaises qui se sont très fermement opposées à ce projet, notamment à travers leurs organisations représentatives. Aussi, au vu de ces éléments et afin de mieux appréhender le dossier, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part le nombre de familles françaises, le nombre de familles appartenant à l'Union européenne, et le nombre de familles étrangères hors Union européenne qui bénéficiaient en 1994, 1995 et 1996 de prestations familiales, ainsi que le montant global des prestations annuelles versées à cette période pour chacune de ces catégories. Il lui demande, d'autre part, de lui indiquer, pour chacune de ces trois catégories d'ayant droit, le pourcentage de familles qui ne percevraient plus leurs droits en application de la mesure envisagée.

Texte de la réponse

La mise sous condition de ressources des allocations familiales n'a été effective que durant la période allant de mars 1998 à décembre 1998. Cette disposition a revêtu un caractère transitoire. Comme il s'y était engagé, le Gouvernement a décidé, à l'issue de la concertation avec les associations familiales et les organisations syndicales, de substituer une réduction du plafond du quotient familial à la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Le Gouvernement a souhaité poursuivre ainsi son objectif d'introduire plus de justice dans notre système d'aide aux familles en permettant le retour à l'universalité des allocations familiales avec un dispositif plus redistributif.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3483

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3048

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4536